

LES SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES TERRITORIALES

MARS 2022

Etude de cas : acteurs,
actions et évolutions de
l'aide alimentaire dans la
métropole d'Orléans.

RÉALISÉE ET PRÉSENTÉE PAR

RESOLIS ET L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS -
MASTER 2 "GÉOGRAPHIE, AMÉNAGEMENT,
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
(GEAD), PARCOURS DÉVELOPPEMENT
DURABLE, LOCAL ET SOLIDAIRE DANS LES
TERRITOIRES (DDL)



AUTEURS

Ce document rend compte du **travail effectué par sept étudiants de l'Université d'Orléans - Master 2 "Géographie, Aménagement, Environnement et Développement"**, parcours "Développement Durable, Local et Solidaire" (DDLs) - dans le cadre d'un projet tuteuré sur les solidarités alimentaires mené de septembre 2021 à mars 2022.

- ADAMCZAK Charlotte ;
- BRAGHINI Hugo ;
- GUILLON Louis ;
- KHAOPHONE Naline ;
- LAIR Valentine ;
- MBUNGU MALONDA Darida ;
- SAVADOGO Windyam.

COORDINATION

- **Ariel MARTINEZ**, chargé de mission RESOLIS en région Centre-Val de Loire.
- editorial@resolis.org
- **Geneviève PIERRE**, professeure en géographie à l'Université d'Orléans et directrice du Laboratoire CEDETE (Centre d'Études sur le Développement des Territoires et l'Environnement).
- genevieve.pierre@univ-orleans.fr

REMERCIEMENTS

Cette étude est l'aboutissement d'un **travail** effectué en cinq mois. Nous **remercions chaleureusement toutes les personnes** qui, de près ou de loin, ont contribué à l'accomplissement de ce cheminement. Nous sommes particulièrement reconnaissants du temps qui nous été accordé ainsi que de la pertinence et de la bienveillance des échanges. C'est pourquoi nous tenons à remercier spécialement :

- Monsieur **Jean-Baptiste Roy** (Chef de Service Insertion et Action Sociale, CCAS Tours) ;
- Madame **Laure Amouriq** (Chargée de mission alimentation et restauration hors domicile, Biocentre) ;
- Monsieur **Joël Biard** (Service inclusion sociale et protection des personnes vulnérables, DREETS) ;
- Monsieur **Fabien Parthelot** (Chargé de mission, URAF Centre Val de Loire) ;
- Madame **Monique Fantin** (Administratrice en charge des affaires courantes, Banque Alimentaire du Loiret) ;
- Madame **Elisabeth Navarian** (Chargée de mission inclusion sociale, Direction de l'insertion et habitat - service logement, inclusion sociale - accès à l'autonomie social, Département du Loiret) ;
- Monsieur **Laurent Maltet** (Mission intégration et inclusion sociale, Préfecture du Loiret) ;
- Madame **Carole Vidal** (Responsable du service Service Solidarité et Insertion Sociale, CCAS Orléans) ;
- Madame **Christelle David** (Coordinatrice, Union Régionale Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) ;
- Monsieur **Philippe Moinat** (Responsable Bioéconomie en Centre - Val de Loire, ADEME) ;
- Madame **Camille Billion** (Chef du pôle mesures incitatives : PNA & Ecophyto, DRAAF Centre - Val de Loire, SRAL) ;
- Monsieur **Bruno Le Merre** (Animateur de la région Centre-Val de Loire pour ANDES) ;
- Madame **Delphy Colas-Boudot** (Responsable territoriale et chargée de missions, FRAPS Antenne 37)

Par ailleurs, il nous **tient à cœur de porter une attention aux personnes qui ont pris le temps de répondre à notre questionnaire** et ainsi nous ont permis de récolter de précieuses données.

Nous remercions également **Madame Geneviève Pierre** pour l'expertise de ses lectures et en dernier. **Monsieur Ariel Martinez** qui nous a suivi et aiguillé durant nos recherches et nous a permis d'acquérir de nouvelles compétences.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS **2**

PRÉAMBULE **4**

**PARTIE I : LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE
À L'ÉCHELLE RÉGIONALE** **10**
- Le rôle des acteurs -

**PARTIE II : LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE
DANS LA MÉTROPOLE D'ORLÉANS** **15**
- Recensement et cartographie des
acteurs de l'aide alimentaire -

**PARTIE III : LA SOLIDARITÉ
ALIMENTAIRE DANS LA MÉTROPOLE
D'ORLÉANS** **23**
- Analyse des pratiques -

CONCLUSION **35**

PRÉAMBULE

Fondée en 2010, l'association **RESOLIS**, s'est donnée comme mission « **la recherche, l'évaluation et la valorisation des pratiques de terrain à visée sociale et/ou environnementale** ». Depuis 2013, à travers son **programme « Alimentation responsable et durable (ARD) »** RESOLIS cherche à **promouvoir** une « **pédagogie de la transition agricole et alimentaire** » basée sur trois composantes : l'observation des processus de transition agricole et alimentaire, l'accompagnement des acteurs et la capitalisation et valorisation des données de transition agricole et alimentaire.

RESOLIS s'intéresse aux **pratiques** portées par les **acteurs** de la **chaîne agro-alimentaire** et aux mesures de **politiques publiques** qui favorisent l'emploi, luttent contre l'exclusion et la précarité alimentaire, privilégient la gestion durable des ressources naturelles ou encore maintiennent la diversité culturelle et alimentaire des terroirs. Pour ce faire, RESOLIS a développé une **méthodologie** pour **observer, capitaliser** et **valoriser** les **acteurs pionniers de la transition** qui ont trouvé des **solutions locales innovantes** face aux contre-performances du système agricole et alimentaire globalisé. Selon nous, la transition alimentaire des territoires s'opère par la rencontre entre ces initiatives alimentaires citoyennes et les politiques publiques permettant de les appuyer et de les articuler autour, par exemple, d'un projet alimentaire de territoire (PAT).



Profondément ancré dans les **milieux de la recherche académique et de l'enseignement**, il va sans dire que ce travail n'aurait été possible sans les nombreuses contributions des étudiants directement pris en stage à RESOLIS ou dans le cadre de projets collectifs menés avec Sciences Po ou AgroParisTech, ou plus récemment depuis la fin d'année 2019 dans le cadre de deux projets tutorés menés avec le **Master DDLS de l'Université d'Orléans**.

Cette expertise sur les **thématiques de transition agricole et alimentaire** nous amène aujourd'hui, et depuis mars 2019, à être subventionnés par la Région Centre-Val de Loire, en partenariat avec l'association InPACT Centre, pour « **observer, suivre et appuyer les démarches alimentaires territoriales** ».

Ce projet s'ancre totalement dans le cursus du Master Développement Durable Local et Solidaire (DDLs) de l'Université d'Orléans. Cette filière forme des étudiants à pouvoir développer un **sens critique sur le thème du développement durable**, notamment concernant son pilier environnemental mais aussi son pilier social, en comparant les différents pays du monde, sur leur façon de fonctionner, que ce soit des pays émergents, du Sud ou encore dits développés.

LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE AU COEUR DES ENJEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES

La **pandémie mondiale de la COVID** a débuté en 2019 et se poursuit encore aujourd'hui. Cette **crise sanitaire**, doublée d'une **crise sociale et économique**, a largement impacté la population, les comportements et plus que jamais les inégalités. Nous nous sommes concentrés sur la région Centre-Val-de-Loire et sur les **impacts sociaux-économiques** de cette double-crise. Plus particulièrement sur les **difficultés d'accès à une alimentation équilibrée en quantité et de qualité** qui constituent la problématique de la précarité alimentaire. Face à cela nous avons voulu **mettre en avant les enjeux** qui lui sont liés et les solidarités qui en découlent sur le territoire régional.

À l'occasion de la pandémie, la question de la **précarité alimentaire** a été plus **largement médiatisée** qu'auparavant (on se rappelle, par exemple, des étudiants formant de longues files d'attentes pour recevoir des repas). Toutefois, cette réalité est loin d'être nouvelle, et chaque **crise** que connaît notre pays ne fait **qu'accentuer les inégalités**. Cela s'est vu déjà avec la crise économique de 2008 où on a recensé 2,8 millions de bénéficiaires de ces aides alimentaires. Les chiffres n'ont fait que s'accroître montrant bien qu'une crise sociale est en train de se produire. Avant la crise sanitaire, 5,5 millions de personnes avaient recours aux banques alimentaires. Dès mars 2020, au début de la crise sanitaire, **l'augmentation du nombre de bénéficiaires** a été de 25 %, avec de **nouveaux publics**, puisque cette crise a accentué les inégalités.

En réaction, les **pouvoirs publics s'emparent des problématiques d'aide alimentaire**. On observe depuis l'apparition de la **loi EGALIM²** une **institutionnalisation de la lutte contre la précarité alimentaire**. Les états généraux de l'alimentation (EGA) ont mis en évidence la nécessité d'appréhender la lutte contre la précarité alimentaire de façon globale, et non sous le seul angle de l'aide alimentaire en tant que dispositif de distribution des denrées.

¹ Oxfam, les inégalités tuent, 01/2022.

² Loi 2018-938 promulguée le 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Le gouvernement a mis en place un **comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire** (COCOLUPA) depuis décembre 2020, avec pour volonté de faire évoluer le modèle de lutte contre la précarité alimentaire qu'on peut connaître. L'ambition est donc de permettre aux différents acteurs d'aller vers une aide alimentaire **permettant l'autonomie des bénéficiaires**, mais aussi **respectueuse de l'environnement** et de la **qualité des produits** qui vont être distribués.

Ces questionnements sont très récents et ont aussi besoin d'être éclairés par la recherche. Dans ce cadre, le **programme de recherche PATAMIL**, propose une **expertise** et des **regards croisés** entre la région Centre-Val-de-Loire et le bassin du Tamil Nadu en Inde. Son objectif est de **promouvoir la démocratie et de l'équité alimentaire**, et ce en identifiant concrètement des stratégies favorisant la justice alimentaire. En effet, le programme prévoit une entrée sur les solidarités alimentaires. De plus, l'université d'Orléans accueille une **thèse** sur laquelle nous nous sommes appuyés pour notre travail, **Cathy Gemont** a pour objet d'étudier *des territoires zéro gaspillage alimentaire : quand la prévention du gaspillage alimentaire renouvelle l'approche des circuits-courts et locaux*.

Pour territorialiser la question, il est **pertinent d'interroger les politiques publiques** à l'œuvre dans notre cadre d'étude. Sachant que la **Métropole d'Orléans** est en construction de son **projet alimentaire territorial** (PAT), nous engageons à notre échelle et à travers cette recherche une forme de diagnostic territorial de l'aide alimentaire. De plus en plus de territoires s'emparent de la question de la précarité alimentaire dans leur PAT et nous connaissons l'implication du Loiret dans cette **démarche de qualité accessible** à tous dont le PAT mangeons Loiret en est le témoignage.



Distribution O'SEM sur le campus de l'Université d'Orléans à destination des étudiants
(Source : orléans-metropole.fr)

PRÉSENTATION DU PROJET TUTEURÉ

L'association **RESOLIS** s'interroge sur les **questions de solidarités alimentaires** depuis plusieurs années. En janvier 2018, l'association a décidé de consacrer une publication à propos d'un atelier participatif des Etats Généraux de l'Alimentation (atelier 12). Dans l'objectif de mettre en perspectives des dynamiques d'initiatives locales pionnières en termes d'alimentation et la lutte contre la précarité. Suite à ce travail, il devenait donc évident pour RESOLIS, de créer des projets qui se réfèrent à ce thème. Le projet tuteuré se construit par en **collaboration au programme de recherche mené avec des enseignants de l'Université d'Orléans** et territorialisé sur le Centre Val de Loire. C'est dans ce cadre, que pour la deuxième année de coopération, il a été proposé de suivre et d'observer les solidarités alimentaires sur le territoire régional. Dans l'imaginaire collectif, ce terme regroupe généralement seulement l'aide alimentaire, ce projet est ici pour montrer que ce n'est pas seulement le cas. En cherchant à repérer et à capitaliser sur les initiatives d'aide alimentaire, nous nous sommes donné pour objectif de :

- Réaliser un index des structures solidaires oeuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire
- Recenser les actions mises en place par ces structures
- Comprendre les enjeux liés à la précarité alimentaire
- Mettre en avant les dispositifs existants sur le territoire

Ces **objectifs** nous ont permis de réaliser ce dossier qui est là pour **mettre en avant les acteurs et les actions de l'aide alimentaire** sur le territoire métropolitain orléanais ainsi que de son évolution.

Après une **réflexion sur les ambitions d'études à l'échelle régionale**, il a été choisi d'articuler notre **cadre d'analyse sur la Métropole d'Orléans**. Ceci sans omettre les mécanismes à l'œuvre entre les acteurs régionaux et les jeux d'échelle complexes qui structurent le système d'aide alimentaire. Nous nous sommes concentrés sur l'aide alimentaire au fur et à mesure, car les autres types de solidarités alimentaires ont été moins mis en avant au cours des entretiens

MÉTHODOLOGIE DU PROJET TUTEURÉ

Nous travaillons sur ce projet **depuis la fin du mois de septembre 2021**, pour rendre ce travail à la fin du mois de février.

Lors de la première séance, nous avons partagé nos **connaissances mutuelles** sur le **thème des solidarités alimentaires** en essayant de bien faire la distinction entre les différents termes, avec les précarités alimentaires, la justice alimentaire, la démocratie alimentaire mais aussi le droit à l'alimentation. Cela a permis de bien mettre en évidence la complexité du sujet, mais aussi de son intérêt.

Au cours des séances suivantes, nous avons commencé à faire un **recensement des différentes structures régionales** susceptibles d'avoir un lien avec la thématique d'étude. Ceci avec pour **ambition de réaliser des entretiens exploratoires** avec ces différents acteurs. De par la situation, il a été décidé de réaliser ces entretiens majoritairement en face à face ou grâce à des plateformes de réunion en visioconférence, étant donné que certains interlocuteurs régionaux se trouvaient naturellement dans d'autres départements. Dans le même temps, nous avons réalisé une **grille d'entretien**, afin de créer une cohérence dans notre démarche. Ensuite, nous avons appliqué la **même logique de recensement pour les structures de la métropole orléanaise**. Et grâce aux informations capitalisées en région, nous avons alors réalisé un questionnaire sur GForm, qui a pu être envoyé aux acteurs souhaités.

Chaque séance nous permettait de travailler ensemble, mais aussi de pouvoir échanger sur nos entretiens, et nos avancées. De plus, différents groupes se sont créés au cours des semaines, ce qui a permis d'avancer plus vite, dans l'élaboration de ce projet.

3 étapes importantes dans ce projet :

- **Recensement** : travail bibliographique et identification des initiatives.
- **Capitalisation** : entretiens avec les acteurs du domaine.
- **Analyse** : réflexions autour des entretiens.

Ci dessous, le **calendrier** regroupant les **différentes étapes de ce projet** :

RÉTROPLANNING PROJET SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES						
	22 SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
État des lieux régional						
Etat des lieux métropolitain						
Préparation du document final						
Rédaction du livrable						
Finalisation du Livrable						

PARTIE 1 : LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

- LE RÔLE DES ACTEURS -

Au croisement de thématiques liées à l'agriculture, à la santé ou au domaine socio-économique, la **précarité alimentaire** est un **sujet très transversal** aux multiples entrées qui complique l'identification des acteurs qui y interviennent ainsi que leurs modes d'actions. Nous avons alors décidé de consacrer la première partie de notre projet tuteuré à réaliser des **"entretiens exploratoires"** avec une dizaine de têtes de réseau et d'acteurs régionaux pour mieux comprendre leurs activités et les formes de solidarités alimentaires que ces derniers mettent en œuvre pour y répondre.

I - Un échantillon varié d'acteurs régionaux.

En complétant nos connaissances des acteurs régionaux par des recherches complémentaires sur le sujet, nous sommes parvenus à repérer plus d'une **quinzaine d'acteurs travaillant sur les thématiques alimentaires et/ou sociales** susceptibles d'être concernés ou d'agir directement sur des questions liées à la précarité alimentaire.

Malgré des informations inégalement accessibles, cette étape nous a permis de **mieux connaître le positionnement de ces acteurs** autour des questions de lutte contre la précarité alimentaire.



Tableau (1) récapitulatif des acteurs en lien avec l'alimentation contactés et leurs domaines d'actions

NOM DE LA STRUCTURE	TYPE DE STRUCTURE	DOMAINES D'ACTIVITÉS
BIOCENTRE : Groupement régional des agriculteurs biologiques et interprofession	Association inter-professionnelle régionale	Agriculture
DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	Etablissement public	Action sociale, financement
UNAF : Union nationale des associations familiales	Association	Action sociale
Banque alimentaire du Loiret	Antenne locale	Action sociale, aide alimentaire
URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs, sanitaires et sociaux	Fédération d'associations	Action sociale, médico-social
Chambre d'agriculture	Etablissement public	Agriculture , financement
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	Etablissement public	Environnement, action sociale, financement
URCPIE : Union régionale des Centre Permanents d'Initiatives pour l'Environnement	Association	Environnement, agri, alimentation
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Etablissement public	Agri, alimentation, envi, financement
InPACT Centre : Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale	Fédération d'associations nationales et locales	Agriculture
FRAPS : Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé	Fédération d'associations	Santé
ANDES : Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires	Fédération d'associations	Action sociale, aide alimentaire
ARS : Agence Régionale de Santé	Etablissement public	Santé, environnement
Collectif Alerte	Association	Action sociale
CESER : Conseil Economique Social et Environnemental Régional	Etablissement public	Action sociale, économique, environnement
ARIA : Association Régionale des Industries Agroalimentaires	Association	Agriculture, alimentation

Ce tableau permet de rendre compte de la **diversité des acteurs** interrogés, tant au niveau des types de structure que des domaines d'actions. La précarité alimentaire est alors un **thème aux multiples entrées**, pouvant être abordés par des acteurs davantage liés à la production agricole (Biocentre ou InPACT Centre) ou plutôt sur la santé (FRAPS) ou l'action sociale (UNAF).

II - Entre actions directes ou indirectes liées à l'aide alimentaire.

En fonction de leurs activités, une **répartition des acteurs** a été établie en fonction de leur implication directe dans la lutte contre la précarité alimentaire.

- **Lien direct :** regroupe l'ensemble des structures que nous avons interviewés dont les activités et actions sont axées essentiellement sur l'aide alimentaire, non seulement dans l'approvisionnement des denrées mais également sur les différentes voies de sorties des personnes précaires. Ces structures sont : la DREETS, Banque Alimentaire du Loiret, DRAAF, ANDES, Collectif Alerte, CCAS etc.
- **Lien indirect :** relève plutôt de la capacité des structures à agir dans l'accompagnement, le pilotage budgétaire ou le financement de projets pouvant être en lien avec l'aide alimentaire mais qui ne constitue pas un axe d'intervention à part entière. Ces structures sont : URIOPSS, INPACT CENTRE, CESER, FRAPS, ADEME, Chambre d'Agriculture.

Nous observons ici que **l'aide alimentaire** constitue **l'unique moyen d'action pour répondre aux enjeux de précarité alimentaire**, notamment en ce qui concerne la distribution des colis alimentaires à destination des personnes n'ayant pas accès quotidiennement à une quantité de denrées alimentaires suffisante ou ne pouvant pas les cuisiner (sans domicile fixe, étudiants,...).

Les **associations reçoivent des aides** (distribution de denrées alimentaires, de repas, de chèque alimentaire et autres dispositifs) financés principalement par l'Etat via la DREETS, principalement pour récupérer les **invendus** alimentaires et les distribuer aux personnes dans le besoin mais également pour mener des actions d'éducation au "bien manger".

A l'image de ces dispositifs, une **convention de partenariat** permet aux banques alimentaires, associations, organismes sociaux, centre communautaire des actions sociales de **mieux travailler ensemble**.

Les banques alimentaires **reçoivent des denrées** auprès principalement des grandes surfaces, les préparent et les distribuent aux associations selon le mode d'action alimentaire pratiqué (colis, panier, repas, etc.) et sont équipées des moyens des transports nécessaires. Dans la même optique, ils partagent quelquefois des **chèques alimentaires, des aides urgentes et autres dispositifs**.

Ces **actions alimentaires s'articulent** néanmoins souvent avec d'autres actions plus larges de lutte contre la pauvreté, tournées notamment autour de la justice, du lien social, de l'accès au logement,... **Les CCAS ou CIAS** réunissent ainsi **plusieurs formes de lutte contre la pauvreté** qui dépasse l'alimentation comme l'accès aux soins ou au logement. Ils fournissent l'accompagnement sous plusieurs formes.

III - Des perspectives d'amélioration de l'aide alimentaire

Au regard des **nombreuses interrogations actuelles** pesant sur l'aide alimentaire, évoquer les **perspectives d'évolution** dans notre analyse nous a paru essentiel pour savoir comment ces acteurs envisageaient la poursuite de leurs actions. Ainsi, la plupart des perspectives d'amélioration restent très liées au champ de l'aide alimentaire, avec des nuances en fonction du domaine d'action de chaque acteur. Ces **perspectives** se résument par :

- **Assouplir la législation dans le but de lutter contre le gaspillage alimentaire et de faciliter les initiatives.** Par exemple, un collègue a souhaité mettre en place une action pour que les enfants puissent déposer des yaourts non consommés le midi afin qu'ils puissent être consommés au goûter. Même si techniquement cela n'est pas compliqué, la loi les en empêche d'un point de vue sanitaire. Plusieurs exemples témoignent de ce genre de blocages. Il est cependant possible d'installer un frigo solidaire dans le but de conserver les aliments non consommés.
- **Mettre en place un système d'accompagnement des bénéficiaires afin de les rendre plus autonomes.** Il s'agit de revoir le système actuel de l'aide alimentaire car cela favorise une dépendance du bénéficiaire. Par ailleurs, les aliments distribués par les associations sont assez diversifiés mais on constate généralement un manque de produits frais, avec une visibilité réduite sur la qualité des produits. Ce qui par conséquent peut aggraver les effets de précarité médicale.
- **Éduquer les acteurs concernés par l'aide alimentaire à une alimentation de qualité.** Il s'agit d'intégrer davantage d'éducation alimentaire tant dans le milieu éducatif qu'au niveau des associations d'aide alimentaire serait une solution à envisager. De plus, travailler sur l'accessibilité, autant logistique, que financière, des produits locaux à travers le circuit court "pour tous" s'avère être une piste à développer.

En revanche, **certains acteurs estiment qu'il est compliqué de se projeter** sachant que les aides au financement de l'aide alimentaire changent au gré des mesures législatives. Aussi, si les **projets d'accessibilité sociale à l'alimentation** sont nombreux, ils ne représentent pas la majeure partie des aides allouées.

Par ailleurs, les propositions dans l'optique d'améliorer plus profondément l'aide alimentaire pour l'élargir à des notions plus larges d'équité alimentaire, sont rares. D'autres formes de solidarités comme **la sécurité sociale alimentaire** ont été évoquées par l'un des acteurs. Cette proposition est encore en cours de réflexion au sein de la société civile, de collectifs associatifs; elle **vise à assurer** à la fois un **droit à l'alimentation pour tous**, la **défense des petits producteurs agricoles "de proximité"**, et la **protection de l'environnement**. Cette réflexion relève de la notion de souveraineté alimentaire.

Outre ce lien fait avec les réflexions en cours sur la sécurité sociale alimentaire, nous notons également **qu'aucune des structures** interrogées **ne mentionne d'autres formes de solidarité alimentaire** qui pourraient se distinguer de l'aide alimentaire, tant au niveau des approvisionnements que de la place du bénéficiaire. Les ambitions du ministère de l'agriculture et de l'alimentation semblent ainsi ne pas être connus ou partagés alors même que ses intentions ont été communiqués dans le Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire.³

Si notre défrichage régional nous a permis de constater que **l'aide alimentaire constituait l'unique forme de solidarité alimentaire** dédiée à la lutte contre la précarité alimentaire, nous avons voulu poursuivre cette réflexion en contactant le Département et la Chambre d'agriculture du Loiret ainsi que la Métropole d'Orléans afin de savoir s'il en était de même pour le territoire métropolitain. Nous nous sommes ainsi rendus compte que les **connaissances sur la précarité alimentaire et les acteurs de l'aide alimentaire étaient encore très embryonnaires** et qu'il nous fallait passer par cette étape de recherche avant de pouvoir évoquer de "nouvelles formes de solidarités" ou de "transformation de l'aide alimentaire".

Ces entretiens exploratoires à l'échelle régionale nous ont ainsi amené à opérer un **revirement géographique et thématique** par rapport aux intentions initiales du projet : la suite de nos observations se concentreront sur les **acteurs de l'aide alimentaire de la métropole d'Orléans**.



³ <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/toutes-les-actualites/article/lancement-du-plan-d-actions-de-transformation-de-l-aide-alimentaire-et-de-lutte>

PARTIE 2 : LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE DANS LA MÉTROPOLE D'ORLÉANS

- RECENSEMENT ET CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE -

Après avoir interrogé les acteurs régionaux œuvrant dans le domaine des solidarités alimentaires, nous nous sommes aperçus que les actions mises en place par ces acteurs étaient encore largement tournées vers les **questions d'aide alimentaire** et que nos connaissances à leur égard étaient limitées. Ainsi nous avons souhaité nous intéresser dans cette deuxième partie, spécifiquement aux **acteurs de la métropole orléanaise** et d'éclaircir la situation sur ce territoire afin de **dresser un état des lieux**. Cela nous permettra de faire un meilleur état des lieux des structures que proposent le territoire.

I - Recensement des acteurs de l'aide alimentaire.

Dans un premier temps nous avons **repéré et identifié les différents acteurs** de cette thématique de la métropole orléanaise. Nous avons retenu **18 structures** qui ont été contactées afin d'obtenir des renseignements sur leurs objectifs, leur actions, leur modalités d'action et d'approvisionnement, sur leur type de structure, leur échelon d'action mais aussi d'autres informations plus basiques comme la localisation de leur dispositifs ou de leur siège. Chaque structure a un **fonctionnement bien particulier**. Certaines structures nous ont répondu par le biais d'entretiens téléphoniques ou physiques tel a été le cas les C.C.A.S.⁴, soit par le biais d'un questionnaire que nous avons élaboré spécifiquement pour les associations.

Toutefois, seulement **8 associations y ont répondu** et ont pu compléter les connaissances que nous avons sur l'aide alimentaire qu'elles dispensent. Ces connaissances ont pu être acquises grâce à des recherches en ligne réalisées au préalable ou à la suite de notre enquête sur cet échantillon, par le biais des sites internet des structures, des rapports de presse, de leurs sites internet et réseaux sociaux, mais aussi grâce aux informations recueillies lors de la première phase de ce projet.

⁴ Centre Communal d'Action Sociale : établissement public administratif proposant un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale.

Les contacts que nous avons avec la direction de l'insertion et de l'habitat, au service Logement - Inclusion sociale du Département du Loiret et les C.C.A.S au service solidarité et insertion sociale nous ont fourni de nombreuses informations puisqu'ils possèdent des **documents déjà existants sur le sujet** que nous avons pu consulter tels que l'annuaire des associations de l'aide alimentaire dans la métropole réalisé dans l'urgence lors de la première période de la pandémie de Covid-19.⁵

Le **travail de Cathy Gemon** nous a aussi été très salubre du fait de sa connaissance très fine de la situation Orléanaise sur les solidarités alimentaires. La communication issue du colloque solidarités relative à son travail de thèse sur **"les territoires zéro gaspillage alimentaire, quand la prévention du gaspillage alimentaire renouvelle l'approche des circuits courts et locaux"** nous a permis de compléter nos connaissances, au même titre que la grille d'entretien et l'enquête qu'elle nous a partagé.

La **Région a réalisé un document relatif à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**, dans le cadre du plan de soutien aux associations de solidarités nous a permis **d'identifier un certain nombre de structures** pertinentes à notre étude, situées dans la métropole orléanaise. Dans un autre rapport⁶, il est indiqué qu'en région Centre-Val de Loire, **un habitant sur huit vit sous le seuil de pauvreté**. Le taux de pauvreté est donc à **13,1 %** ce qui place le territoire dans la moyenne française.

À titre d'exemple, en 2020, **13,7 M€ de crédits ont été mobilisés spécifiquement** au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté permettant d'apporter des réponses concrètes sur le terrain et d'accompagner l'action des acteurs engagés aux côtés de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales.

Grâce à toutes ces informations nous avons ainsi **recensé les différentes structures sur le territoire**, que nous souhaitons interroger, nous les avons regroupées ci-dessous, selon leur échelon d'action.

⁵ Carte interactive du département - Ici 45. Catégorie Solidarité/Social.

⁶ Bilan de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : le point sur la mise en oeuvre 2018 - 2021 - Rapport d'étape régional - Octobre 2021

Tableau (2) Recensement des structures contactées qui agissent au niveau communal

NOM DE LA STRUCTURE	TYPE DE STRUCTURE	ADRESSE
CCAS - Saint Jean de Braye	Etablissement public d'action sociale	25 Rue de Mondésir, Saint-Jean-de-Braye
CCAS - Orléans	Etablissement public d'action sociale	69 rue Bannier, Orléans
CCAS - Saint Jean de la Ruelle - EPIS	Etablissement public d'action sociale	115 rue du Petit Chasseur, Saint Jean de La Ruelle
Le relais Orléanais	Association	41 bis rue du Faubourg Madeleine, Orléans
Camions du coeur	Dispositif des resto du coeur	
Entraide protestante	Association	1 rue de Parisie, Orléans
O'SEM	Association	Campus Universitaire
Olivet Solidarité	Association	146 Rue du Général de Gaulle, Olivet

Tableau (3) Recensement des structures contactées qui agissent au niveau métropolitain

NOM DE LA STRUCTURE	TYPE DE STRUCTURE	ADRESSE
Les mains tendues	Association	Quai du roi, Orléans
Food Friday	Association	90 avenue de la Paix , Saint-Jean-De-Braye
Magdalena 45	Association	13 place Saint Laurent, Orléans
Marché Pirate	initiative citoyenne	24 Rue du Faubourg St Vincent, Orléans
Croix - rouge	Association	69 bis rue des Anguignis, Saint Jean Le Blanc

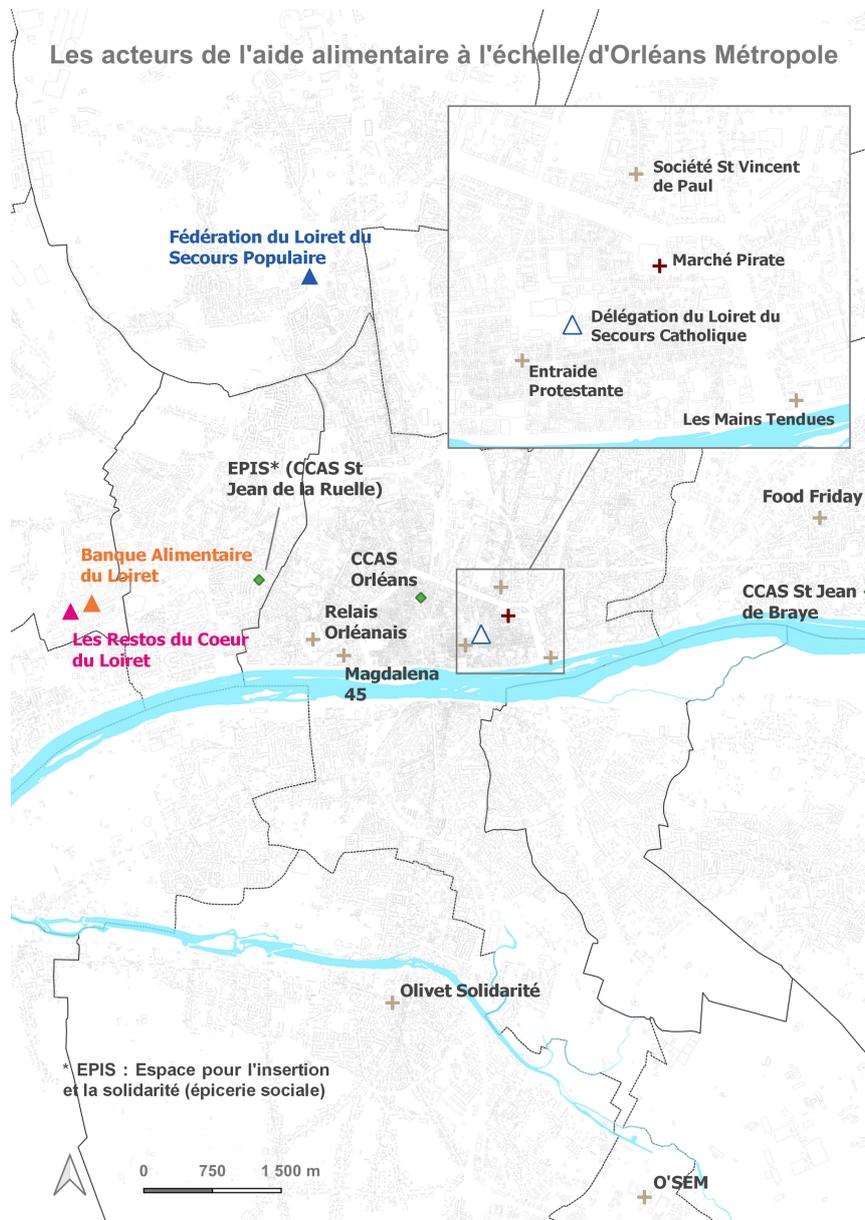
Tableau (4) Recensement des structures contactées qui agissent au niveau départemental

NOM DE LA STRUCTURE	TYPE DE STRUCTURE	ADRESSE
Secours Catholique	Association	48 rue des Murlins, Orléans
Secours populaire	Association	3 Rue Edouard Branly, Orléans
Banque alimentaire du Loiret	Association	11 Rue Lavoisier, Ingré
Restaurants du coeur	Association	23 rue Lavoisier, Ingré
Société Saint Vincent de Paul	Association	24 Rue du Faubourg St Vincent, Orléans

Les structures recensées sont **principalement des associations**, toutefois nous avons aussi jugé intéressant d’inclure des C.C.A.S. dans notre champ d’étude, qui sont des **établissements publics d’action sociale**, œuvrant eux-aussi dans l’aide alimentaire. Nous avons aussi mentionné le **dispositif d’aide alimentaire** les “Camions du coeur”, lié à l’association les “Resto du coeur”, ainsi que **l’initiative citoyenne** du “Marché pirate” qui est une sorte de marché gratuit anti-gaspillage. Ce sont plus des actions que des structures.

L’échelon d’action des associations d’Orléans métropole n’est pas limité au **cadre territorial** de leur action, en effet, certaines associations ont une **vocation métropolitaine**, tel est le cas pour “Food Friday” qui a pourtant des actions très précises et localisées : ici au sein de l’enceinte du restaurant “Poul & Braisé” à Saint-Jean de Braye mais dont l’échelle d’action s’étend dans toute la métropole.

II - Répartition géographique des structures.



La **métropole** orléanaise englobe **22 communes** dans lesquelles nous avons **recherché et recensé les structures d'aide alimentaire**. Comme nous l'avons représenté sur la carte relative à leur implantation, elles sont **majoritairement situées au centre la métropole orléanaise**, à Orléans (la capitale régionale et départementale) mais quelques structures gravitent dans les communes aux alentours comme à Saran, à Saint-Jean de Braye ou encore Olivet. Nous avons pu faire figurer toutes les structures mentionnées dans notre tableau de recensement hormis "les camions du cœur". Cela s'explique car se déplace sur le territoire de la métropole sans être lié à un siège, si ce n'est celui des Resto du cœur auquel il est rattaché.

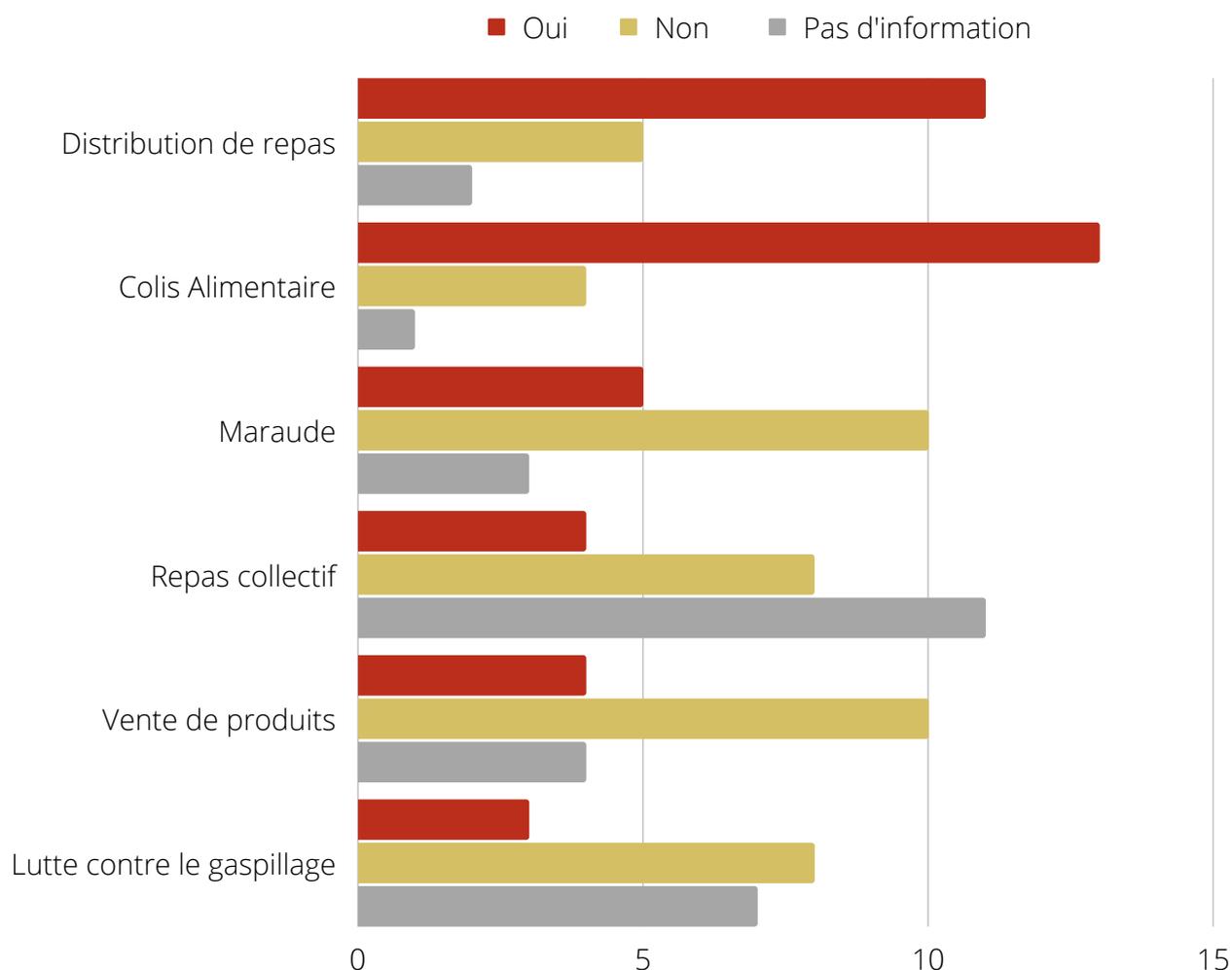
III - Concentration des acteurs et des types d'actions.

Avant même d'interroger les différentes structures de notre échantillon, nous avons établi un **repérage selon les missions** qu'elles doivent réaliser dans le domaine de l'aide alimentaire, une majorité d'entre-elles réalise des colis alimentaires.

Nous avons identifié **six différents types d'actions** :

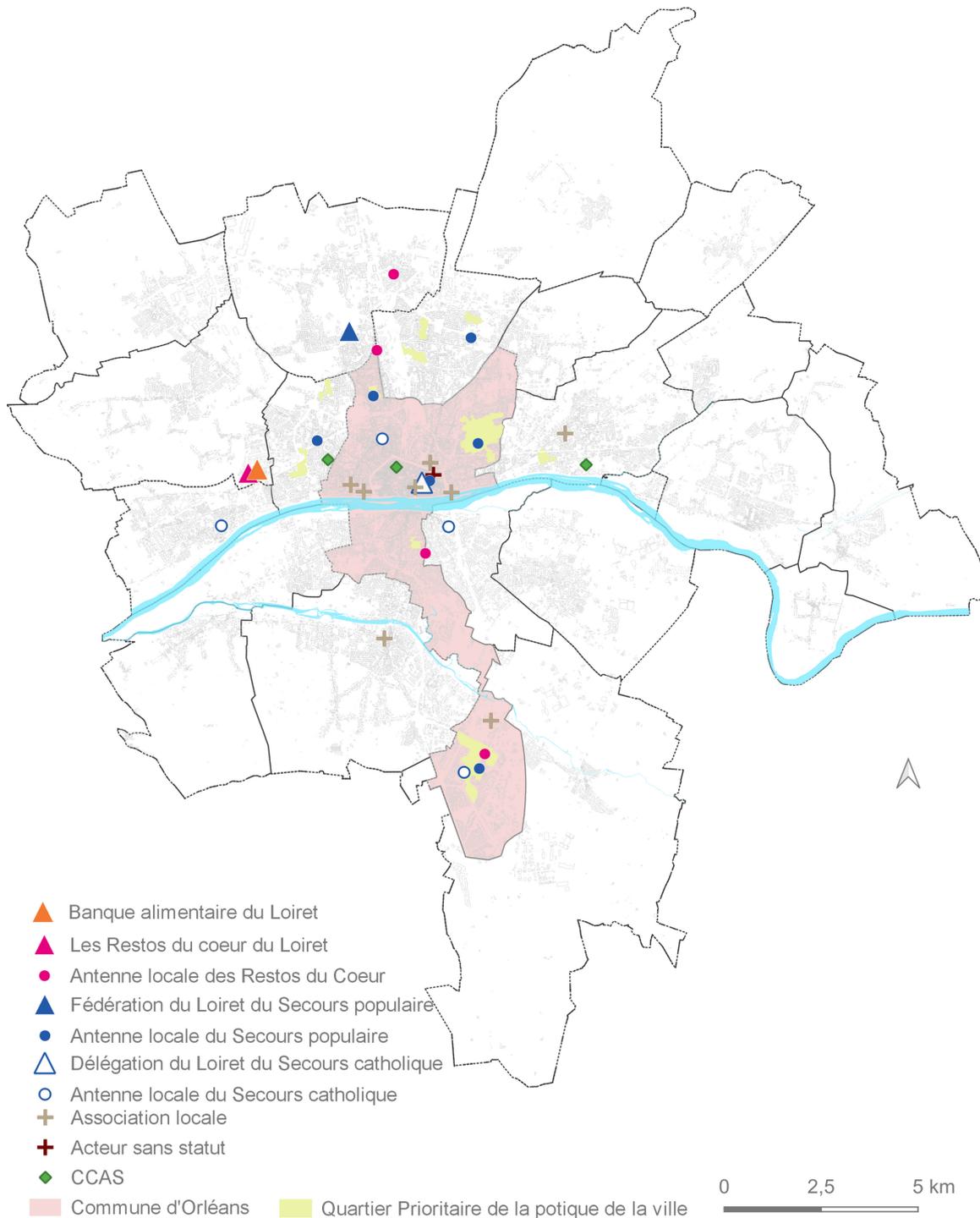
- Distribution de repas ;
- Colis alimentaire ;
- Maraude ;
- Repas collectif ;
- Vente de produits ;
- Lutte contre le gaspillage.

Répartition des types d'action d'aide alimentaire selon le nombre de structures qui les mettent en oeuvre



LES SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES TERRITORIALES

Nous avons déjà évoqué auparavant l'idée selon laquelle les structures que nous avons identifiées **se trouvent majoritairement dans la ville d'Orléans**, puisque onze d'entre elles sont situées en son sein.



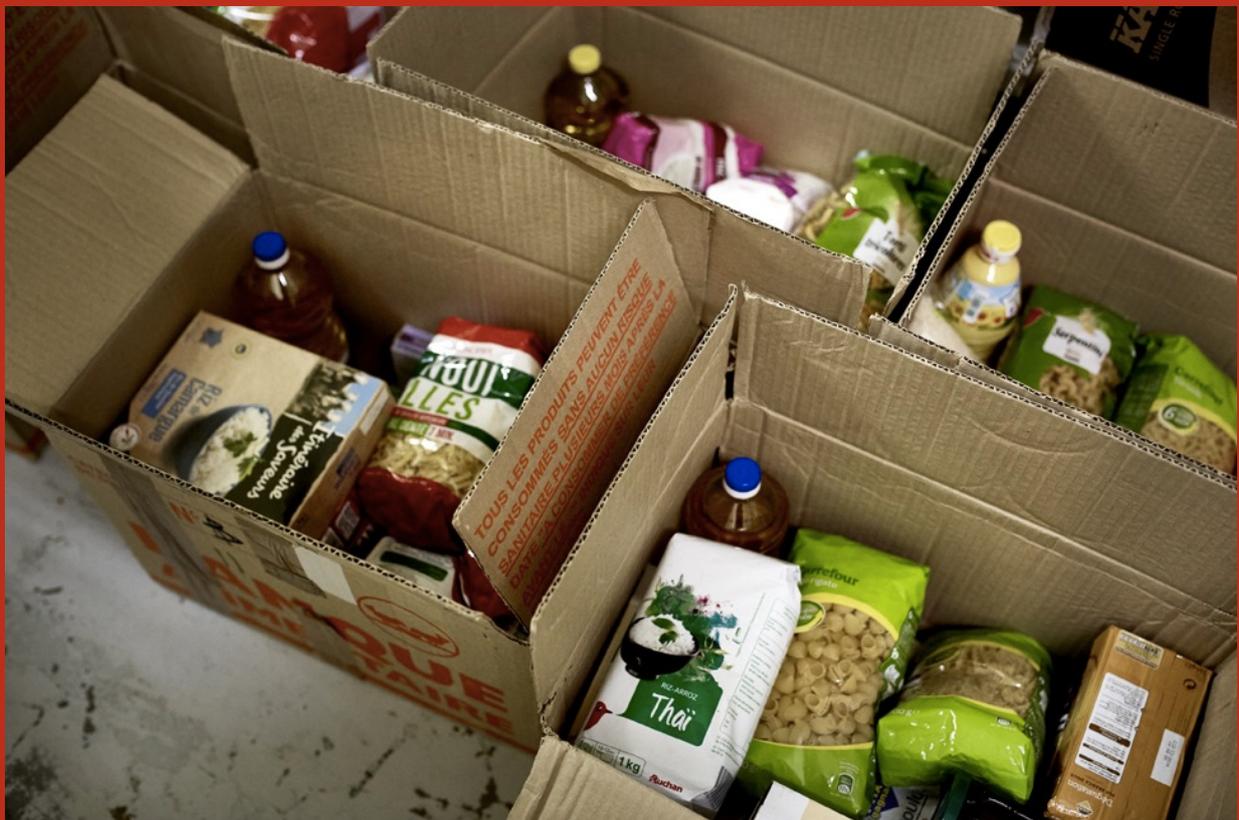
Cette carte met en avant, les **différents lieux des structures recensées** dans les différentes villes de la métropole orléanaise, mais aussi les **quartiers dit prioritaire**.

LES SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES TERRITORIALES

Sachant que deux des structures interrogées sont des **établissements publics** : le CCAS de Saint Jean de Braye et celui de Saint Jean de la Ruelle. Cela veut donc dire que seulement cinq associations n'ont pas leur siège sur le territoire d'Orléans. Cette concentration sur le territoire de la ville s'explique par une raison purement démographique, puisque le territoire d'Orléans est le plus peuplé de la métropole. De plus, on y recense quatre **quartiers prioritaires** : Argonne, Blossières, Dauphine et la Source. L'avantage d'avoir une **concentration de structures dans cette zone**, est qu'elle est très bien desservie par les transports en commun ce qui n'est pas le cas de toutes les villes d'Orléans métropole.

De surcroît, nous pouvons aussi remarquer que les endroits où sont situés les sièges sociaux de la structure ne sont pas seulement leur **seule zone d'action**, ils ne sont pas forcément le lieu où les actions vont être réalisées.

Enfin certaines structures identifiées travaillent ensemble, et cela c'est notamment observé pendant cette crise sanitaire. Ces nouvelles démarches ont été mises en avant lors des entretiens avec les structures régionales. Puis la Banque alimentaire, permet de récolter des produits de première nécessité pour d'autres associations.



*Colis alimentaire distribués aux étudiants à Orléans
(Source : Academia.fr)*

PARTIE 3 : LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE DANS LA MÉTROPOLE D'ORLÉANS

- ANALYSE DES PRATIQUES -

Nous allons maintenant prendre le temps de zoomer sur une partie des structures évoquées précédemment avec l'analyse du questionnaire que nous leur avons envoyé. Ce dernier a été ouvert le **04/01/22**, et fermé le **20/01/22**.

Sur les **neuf réponses** que nous avons obtenues, nous avons une **très grande majorité d'associations** : huit exactement et un établissement public.

Notre objectif à travers ce questionnaire est **d'obtenir des données** plus complètes, dites "chaudes" afin d'être au plus près de la réalité du terrain, ainsi que de comprendre le **fonctionnement des associations** sur le territoire d'Orléans Métropole. Il nous permet également d'obtenir le **point de vue direct** des acteurs de terrain sur les différentes pistes d'amélioration possible.

1 - Présentation de l'échantillon.

Avant de commenter les résultats de notre enquête, dressons un **portrait rapide des structures** nous ayant répondu (cf tableau ci-dessous). Leur activité principale est la distribution de repas ou la distribution de colis, seule une structure a pour activité principale la vente de denrées alimentaires (le CCAS d'Orléans via son épicerie sociale et solidaire).

Nous voulons signaler ici que la **Banque alimentaire du Loiret** a également répondu au questionnaire. Cependant, étant donné son rôle de redistribution de denrées auprès des associations et des CCAS partenaires (qui s'occuperont eux de donner aux ayants droits), il nous semble pertinent de **limiter sa présence dans les résultats**.

Ainsi si la **Banque alimentaire du Loiret** déclare soutenir **18 000 ayants droit**, c'est parce que ce chiffre regroupe les ayants droit des partenaires auxquels elle distribue des denrées alimentaires. Son **rôle majeur de distributeur** transparaît d'ailleurs dans nos résultats puisque sur les huit structures répondantes, six sont approvisionnées par ses soins (dans une plus ou moins grande mesure selon les structures).

Tableau (5) récapitulatif des informations recueillies lors des entretiens sur le territoire métropolitain

NOM DE LA STRUCTURE	CRÉATION	PRINCIPALE ACTIVITÉ	SALARIÉS	BÉNÉVOLES	AYANT-DROIT
Relais Orléanais (Association)	1984	Distribution de repas	23	80	Entre 1 500 et 2 000 personnes par an
Food Friday (Association)	Février 2021	Distribution de repas	0	10	Environ 300 personnes
O'SEM (Association)	Mars 2020	Distribution de repas / colis	0	30	Environ 300 personnes
Les mains tendues (Association)	2018	Distribution de repas	0	50	Environ 250 personnes
Entraide protestante (Association)	1905	Distribution de colis	0	20	Environ 300 personnes
Secours populaire (Association)	Entre 1970 - 1980	Distribution de colis	4	720	Environ 8 000 personnes
Olivet Solidarité (Association)	1991	Distribution de colis	0	20	Environ 250 personnes
CCAS Orléans (Etablissement Public)	1998	Vente de denrées alimentaires	3	0	Environ 245 personnes
Banque alimentaire (Association)	1987	Distribution de colis	6	35	18 000 personnes

Le tableau nous permet d’observer que pour la majorité des répondants, le **nombre d’ayants droit se situe autour de 275 personnes**. Seuls le Secours Populaire et le Relais Orléanais se détachent par leur nombre d’ayants droit (respectivement 8 000, et environ 1 500 personnes). Cette différence s’explique par la **taille des associations** puisque le Secours Populaire compte 720 bénévoles plus quatre salariés et le Relais Orléanais 80 plus 23 salariés, alors que les autres associations (hors Banque alimentaire) compte entre 10 et 50 bénévoles, et aucun salarié. Nous pouvons donc considérer que nous avons donc **deux types de structure** si on considère strictement le nombre d’ayants droit.

On peut également observer que notre échantillon est représentatif des **activités** menées dans la **lutte contre la précarité alimentaire** puisque cinq structures déclarent que leur activité principale est la **distribution de colis**, quatre que c’est la **distribution de repas**, et une que c’est la **vente de denrées alimentaires**.

L'échantillon des répondants étant maintenant connu, nous pouvons nous pencher sur les résultats.

II - Les ayants - droit.

Nous voulons signaler ici qu'il n'y a aucun jugement de valeur de notre part quant aux critères conditionnant l'aide apportée par les diverses structures, notre but est d'établir une **analyse objective**.

A - Quelles sont les conditions d'obtention de l'aide?

Les structures ayant répondu au questionnaire **n'accordent pas leur aide de la même manière**. Ainsi un peu plus de la moitié d'entre elles conditionnent l'obtention de leur aide (cinq sur huit) à un certain **nombre de critères**.

Ces **conditions sont variables** d'une association à l'autre mais on peut distinguer quatre types de conditions :

- **La condition dite "ciblée"** : dans la mesure où l'aide est accordée à un public très spécifique comme l'association "O'SEM" constituée du personnels de l'université et d'étudiants dont le but est de « *fournir une aide au premier problème rencontré actuellement par les étudiant·e·s : la faim* » (source : Le projet - O'SEM (asso-osem.fr)) ;
- **La condition que nous qualifierons de « territoriale »** : l'aide est conditionnée à la domiciliation dans une commune précise, comme l'association "Olivet Solidarité" dont l'action est communale ;
- **La condition dite « administrative »** : il faut avoir des papiers en règle pour pouvoir bénéficier de l'aide. Cette condition a été avancée par une structure uniquement et correspond au CCAS qui est un établissement public ;
- **La condition dite "morale"** : qui correspondrait à une volonté de venir aux personnes qui passent sous les radars classiques de l'aide sociale. C'est le cas de l'Entraide protestante qui privilégie les personnes ne bénéficiant pas de prestations sociales ou le Relais Orléanais qui précise que les personnes à qui ils viennent en aide sont « *souvent sans lieu fixe d'hébergement* ».

Par ailleurs, certaines structures établissent une **durée maximale plus ou moins longue de recours à l'aide alimentaire** pour leurs bénéficiaires : trois mois renouvelables ou entre six mois et un an renouvelables. Pour certaines associations, cette durée maximale s'explique par la manière dont sont orientés les ayants droit. Ainsi Olivet solidarité et le CCAS d'Orléans accordent leur aide pour trois mois renouvelables. Cette durée maximale est logique pour Olivet Solidarité puisque ses ayants droit sont orientés par les travailleurs sociaux du CCAS.

On peut également expliquer le fait que trois associations sur sept (Food Friday, Les mains tendues, O'SEM) ne **limitent pas dans le temps leur aide**. En effet, il n'y a pas forcément d'identification formelle des ayants-droit pour ces associations à l'exception de l'association O'SEM qui conditionne l'aide au statut d'étudiant. Cependant les distributions sont à destination de l'ensemble des étudiants.

Le parcours des ayants droit est donc assez différent selon les structures auxquelles ils sont affiliés.

B - Qui sont les ayants droits ?

Si on regarde de manière plus attentive les résultats (voir tableau ci-après), on observe que parmi les **quatre profils d'ayants droit proposés** dans le questionnaire i.e. "sans activité", "retraité", "étudiant" et "actif", le **profil "sans activité" est le plus important**. Ainsi trois structures déclarent que les personnes "sans activité" représentent **plus de 60 % de leurs ayants droit**.

On constate également que le **profil "retraité" est assez faible** par rapport au précédent puisque pour cinq associations mentionnant ce profil, il ne dépasse **jamais les 30 % du total des bénéficiaires**. Il en va de même pour le **profil "actif"** puisqu'il **ne dépasse jamais les 30 %** pour les cinq associations les signalant.

Les **étudiants sont assez peu représentés** étant donné qu'ils ne sont mentionnés que pour une seule association pour laquelle ils constituent **le profil majoritaire** et directement ciblé: 'il s'agit de l'association O'SEM , destinée aux étudiants.



*Bénévoles de la Banque Alimentaire
(Source : labanquealimentaire.org)*

On peut également expliquer le fait que trois associations sur sept (Food Friday, Les mains tendues, O’SEM) ne **limitent pas dans le temps leur aide**. En effet, il n’y a pas forcément d’identification formelle des ayants-droit pour ces associations à l’exception de l’association O’SEM qui conditionne l’aide au statut d’étudiant. Cependant les distributions sont à destination de l’ensemble des étudiants.

Le parcours des ayants droit est donc assez différent selon les structures auxquelles ils sont affiliés.

	RETRAITÉ	SANS ACTIVITÉ	ÉTUDIANT	ACTIF
Relais Orléanais	Très peu (moins de 10 %)	Principal (plus de 60 %)	Très peu (moins de 10 %)	Très peu (moins de 10 %)
Food Friday	NC	NC	NC	NC
O’SEM			Principal (plus de 60 %)	
Les mains tendues	Peu (entre 10 % et 30 %)	Beaucoup (entre 30 et 60%)	Très peu (moins de 10 %)	Peu (entre 10 % et 30 %)
Entraide protestante	Très peu (moins de 10 %)	Principal (plus de 60 %)	Très peu (moins de 10 %)	Très peu (moins de 10 %)
Fédération du Loiret du Secours populaire	Très peu (moins de 10 %)	Principal (plus de 60%)	Peu (entre 10 % et 30 %)	Peu (entre 10 % et 30 %)
Olivet Solidarité	NC	NC	NC	NC
CCAS Orléans	NC	NC	NC	NC

III - Les moyens humains.

Nous **excluons ici le cas du CCAS d'Orléans** puisqu'il s'agit d'une activité **exclusivement salariée**.

A - Les bénévoles.

Les **retraités** représentent globalement **l'effectif principal** des bénévoles. Cependant, on constate que **selon la date de création de l'association**, le **profil** des bénévoles **peut changer**. Ainsi "Food Friday" et "Les mains tendues", deux des trois plus jeunes associations créées après 2018, déclarent que leurs bénévoles sont avant tout des actifs (à plus de 60 %) et la troisième, O'SEM, déclare qu'ils sont avant tout des étudiants (entre 30 % et 60 %). Le profil de bénévoles pour la troisième association s'explique par le **public visé par son action** auprès d'étudiants ; leur unique point de distribution se situe sur le campus d'Orléans.

A contrario, les **associations créées avant les années 1990** ont un profil de bénévoles constitués à **majorité de retraités** (plus de 60%).

On peut supposer que les associations bénéficiant d'un temps d'implantation long sur Orléans Métropole ont plus de **mal à recruter chez les actifs**.

Les résultats montrent également que ce sont les **actifs et les étudiants qui consacrent le moins de temps au bénévolat** (moins de quatre heures), a contrario des retraités qui accordent quatre à huit heures de leur temps par semaine. Ce résultat reste logique au prisme du **"temps libre"** que chaque catégorie de bénévoles a (ou n'a pas), et illustre que le **bénévolat associatif en général est représenté par des retraités**.

Il existe également un phénomène de réciprocité chez les ayants droit car bien que l'Entraide protestante soit la seule structure de notre échantillon à le mentionner, il est important de signaler que **certains bénévoles sont aussi des bénéficiaires de l'association**.

	RETRAITÉ	SANS ACTIVITÉ	ÉTUDIANT	ACTIF	TEMPS EN MOY. PAR SEMAINE
Relais Orléanais	Plus de 60 %	Moins de 10 %	Moins de 10 %	Moins de 10 %	Entre 4 et 8 heures
Food Friday	Entre 10 et 30 %	Entre 10 et 30 %		Plus de 60 %	Moins de 4 heures
O'SEM	Moins de 10 %		Entre 30 et 60 %		Moins de 4 heures
Les mains tendues	Entre 10 et 30 %		Entre 10 et 30 %	Plus de 60 %	Moins de 4 heures
Banque alimentaire	Plus de 60 %	Moins de 10 %	Moins de 10 %	Entre 10 et 30 %	Entre 12 et 16 heures
Entraide protestante	Plus de 60 %			Moins de 10 %	Moins de 4 heures
Secours populaire	Plus de 60 %	Entre 10 et 30 %	Moins de 10 %	Moins de 10 %	Entre 4 et 8 heures
Olivet Solidarité	Plus de 60 %				Entre 4 et 8 heures

B - La part du salariat dans les associations répondantes.

Un **point commun à toutes les associations et à leur mode de fonctionnement** est la faible part, voire l'inexistence, de **salariés**. Seules trois associations sur huit comptent des salariés, et représentent respectivement 22 % des effectifs pour le Relais orléanais, 14 % des effectifs pour la Banque alimentaire du Loiret et moins de 1% des effectifs de la Fédération du Loiret du Secours populaire.

Il est notable que pour le Relais orléanais les salariés représentent 22 % des effectifs et peut être expliqué par une activité 7 jours sur 7 ainsi que par son activité d'accueil de jour et de nuit nécessitant des salariés pour faire fonctionner la structure.

Ces résultats illustrent la **problématique de la professionnalisation des activités associatives**. En effet, la **rotation des bénévoles** peut constituer un **frein** au bon fonctionnement des structures. La professionnalisation permet alors de diminuer les effets de la rotation des effectifs à des postes clés, et constitue un levier à la pérennisation des activités des associations.

IV - Les activités des associations.

A - L'approvisionnement des denrées.

Le retour du questionnaire confirme deux choses :

- **L'importance de la Banque Alimentaire et la ramasse dans les grandes et moyennes surfaces (GMS)**
- **L'importance des dons** pour compléter les volumes d'approvisionnement.

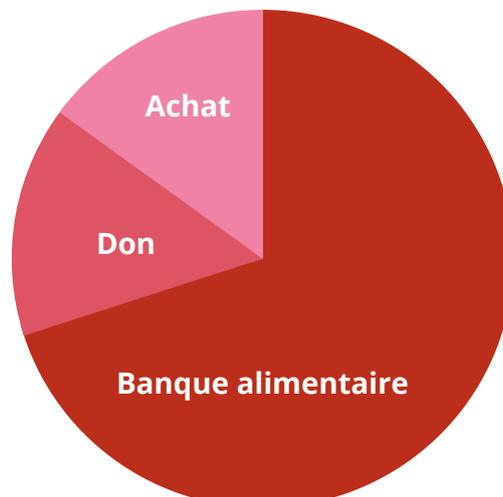
En effet, sur les huit structures ayant répondues, quatre affirment que leurs **denrées alimentaires proviennent à plus de 60 % de la Banque alimentaire** et une déclare qu'elles proviennent entre 30 % et 60 % de la ramasse. Or la Banque alimentaire que nous avons pu rencontrer confirme que **la majorité de leurs denrées proviennent de "la ramasse" et de l'industrie agroalimentaire** (28 % pour les deux sources d'approvisionnement selon le rapport d'activité de 2020). Ces réponses sont l'illustration de la mise en œuvre de la **loi Garot, dite loi anti-gaspillage**, qui permet aux GMS de donner les invendus contre une réduction fiscale associée aux dons.

Cependant, les **associations soulignent les difficultés liées à la "ramasse"** et aux **dons de l'industrie agroalimentaire** qui nécessitent une logistique importante.

Les **moyens humains et financiers** (coût de transport) sont des postes importants dans l'organisation de la ramasse. Il est par ailleurs impératif d'avoir un **entrepôt pour conserver et stocker les denrées**, sans oublier le traitement que cela nécessite à la réception des denrées. Il faut ajouter à cela le peu de visibilité quant aux dons de denrées alimentaires puisqu'ils correspondent à des invendus.

Ainsi les associations parlent de "*Délais (de) dates courtes*" "*peu de diversité*", ou encore de "*Denrées en arrivages variables en fonction des périodes et des ramasses*".

Principaux types d'apports de denrées pour les structures ayant une source majoritaire (+ de 60 % du même type de fournisseur



B - Point d'accueil et de fréquence d'action.

La **longévité et l'ancrage dans le temps et dans le territoire** des associations s'avèrent être une clé de lecture : plus elles existent depuis longtemps, plus leur date d'installation est ancienne et plus le **nombre d'interventions** dans le mois sera élevé. Ainsi en est-il de nos deux plus jeunes associations qui ne distribuent qu'une fois par mois alors que les autres structures déclarent intervenir au moins plusieurs fois par mois.

Le **nombre de points de distribution varie aussi selon les associations** et s'explique par **l'objectif** même de l'association. En effet, on peut citer le cas de l'association O'SEM qui s'adresse uniquement aux étudiants ou celui d'Olivet solidarité dont l'action est limitée à sa commune d'implantation. Il est alors logique que ces dernières n'aient qu'un point de distribution.

Le **public visé** par les structures a donc des **conséquences sur le nombre de points de distributions**.

Par ailleurs, **l'activité même de l'association peut être une explication**. C'est le cas du Relais orléanais qui, par son activité de restauration avec accueil de convives, n'a qu'un point d'accueil.

V - Les difficultés.

A - Financements.

Les résultats du questionnaire permettent de **souligner certaines fragilités** notamment au niveau du **financement**.

En examinant les réponses de manière plus attentive au niveau des financements des structures répondantes, on s'aperçoit qu'elles **reposent** avant tout sur des **dons** ou des **subventions publiques**. Ainsi deux associations sur sept déclarent que leur structure est financée à **plus de 60 % par des dons**, et une association déclare que son financement repose sur les dons à 30 % - 60 %. Les constatations sont les mêmes pour les subventions publiques. La **Banque alimentaire** déclare même être **financée à 30% - 60 %** par les **subventions publiques**.

La **dépendance à des financements extérieurs** est donc **forte** et constitue un élément de fragilité dans le fonctionnement du secteur de l'aide alimentaire.

B - La pandémie et ses conséquences.

Dans quelle mesure le Covid a-t-il impacté la relation entre votre structure et ses ayants droits ?



Face au **Covid-19**, les associations ont fait preuve d'une **grande adaptation** aussi bien dans l'accueil des ayants droit que dans le planning des bénévoles. La définition de **protocoles sanitaires et l'individualisation de l'accueil** pour certaines leur ont permis de continuer leurs actions. Pour les associations dont l'activité est avant tout la **restauration**, certaines se sont adaptées en transformant **l'accueil de convives en distribution de repas**. Au premier temps de la crise et du confinement qui a suivi, la Covid-19 a entraîné la **fermeture temporaire de structures** telle que la Banque alimentaire.

La pandémie a pu également **modifier le profil des bénévoles** puisque la plupart des bénévoles étant retraités et donc d'un certain âge, certains d'entre eux n'ont pas pu revenir assurer l'activité de l'association, en tant que "public à risque". Les associations ont donc dû faire sans eux, ou au contraire, comme le signale une association, **recruter des bénévoles plus jeunes**.

Les résultats de l'enquête montrent que les associations jugent aujourd'hui que la **pandémie n'a que peu ou pas d'incidence notable sur leur approvisionnement**. Cependant, l'une d'entre elles mentionne quand même "*l'impossibilité d'organiser des collectes en 2020*". On peut compléter cette remarque par le fait que la Banque alimentaire du Loiret a dû avoir recours pour la **première fois à des achats en 2020 pour pallier la diminution de leurs stocks** (source: rapport d'activités 2020).

VI - Perspectives.

Sur ce point et plus précisément à la question “**selon vous comment devrait évoluer l'aide alimentaire ?**”, les associations ne sont pas à court de **propositions**. Nous avons pu identifier quatre axes d'évolutions à partir de leurs réponses (cf. tableau ci-après).

UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES ACTEURS DE TERRAINS	PERMETTRE UN APPROVISIONNEMENT PLUS PROFESSIONNEL	AMÉLIORER LA MANIÈRE D'ATTEINDRE LES AYANTS DROITS	DES AIDES PUBLIQUES PLUS IMPORTANTES
<ul style="list-style-type: none"> • “Mutualisation des actions” ; • “ Confection centralisée” ; • “Référencer les différentes structures d'aide” ; • “Connaître leur période d'action pour éviter les doublons” ; • “Se coordonner entre associations pour une meilleure prise en charge”. 	<ul style="list-style-type: none"> • “Uniformiser les arrivages” ; • “Qualité, Diversité, Equilibre alimentaire”. 	<ul style="list-style-type: none"> • “Aller vers les plus précaires” ; • “Renforcement en zone non couverte” ; • “Cibler les personnes ou institutions/ organismes dans le besoin” ; • “Mieux cibler les personnes qui en ont besoin” ; • “Améliorer la communication pour que le maximum de personne puisse y avoir accès” ; • “Améliorer le suivi des ayants droits” ; • “Solidarité inconditionnelle sans se substituer aux pouvoirs publics”. 	<ul style="list-style-type: none"> • “Aider les structures/assos dans l'aide alimentaire” ; • “Améliorer les financements et les aides”.

Si de manière générale, les associations demandent un **soutien financier** et **politique** plus fort, on constate qu'il y a une **véritable demande de la part des acteurs de terrain** à pouvoir identifier qui fait quoi et à quelle échelle afin de couvrir plus efficacement le territoire et ainsi **d'atteindre un maximum de personnes** en situation de précarité.

Constat renforcé par les propos d'une association qui déclare qu'une des conditions de **concrétisation d'amélioration de l'aide alimentaire** dans la Métropole d'Orléans serait la “*Création d'un réseau d'entraide inter-associations au niveau Métropole*”.

VII - Conclusions.

A travers les résultats du questionnaire, nous avons donc pu **dégager quelques pistes de réflexions** sur le **fonctionnement des associations** qui dépend avant tout :

- **Des effectifs de bénévoles** qui, pour la majorité sont des retraités. Ce qui constitue possiblement un frein au recrutement lié à la pandémie ;
- **Des subventions publiques**, ce qui peut entraîner la mise en difficulté de leur fonctionnement si jamais ces dernières ne sont pas renouvelées ;
- **Des dons et de la ramasse de denrées alimentaires** qui s'avèrent être irréguliers tant dans les volumes que dans la diversité des produits.

Cependant, nous avons aussi pu constater que les **associations créées le plus récemment** ont des **profils de bénévoles plus jeunes**, ce qui laisse à croire qu'elles recrutent de manière différente et pourraient faire profiter de leur expérience aux autres acteurs de terrain. Cette réflexion reste néanmoins une piste à creuser, et non une affirmation.

Par ailleurs cet hypothétique **partage d'expérience** est finalement demandé par les associations puisqu'un des axes d'amélioration proposé est une meilleure coordination des acteurs. Cette coordination permettrait une **meilleure couverture de la lutte contre la précarité alimentaire** et passe par une **identification de l'ensemble des acteurs** ainsi que de leur **territoire d'action**.

Nos résultats posent également la **question de la professionnalisation des activités associatives**. En effet, nous avons vu qu'une part importante du travail des associations peut être liée au **traitement des denrées issues de la ramasse ou des dons**. Cette activité spécifique nécessite une **logistique importante** et ne saurait être dépendante que du bénévolat. Prenons le cas de la Banque alimentaire : son activité journalière nécessite des compétences de logisticien ou d'acheteur (i.e. négocier les coûts de transport), et n'est donc pas à la portée de tous.

Si nous avons obtenu un certain nombre de résultats intéressants, nous pouvons cependant nous questionner sur la pertinence de nos résultats. Bien que nous ayons un taux de réponse à 50 %, nous n'avons **pas réussi à avoir le retour de certaines associations ayant un rôle majeur à l'échelle d'Orléans Métropole** et dont les réponses auraient pu apporter un éclairage différent ou renforcer les résultats ressortis.

De plus, du fait de la nécessité de limiter le temps de réponse, nous n'avons **pas pu aborder tous les sujets** que nous aurions souhaité évoquer notamment sur l'évolution et le **changement des types de bénéficiaires**, ou bien encore sur le **type d'aide** apporté et les différentes possibilités d'évolution pour chacune d'entre elles.

CONCLUSION

I - Un rapport présentant quelques limites de fond comme de forme.

Pour conclure cette étude sur l'aide alimentaire, il semble important de commencer en revenant sur les **limites du projet**. L'une des principales critiques touche sur **l'inégalité de temps accordé pour chaque échelle**, en effet nous avons consacré un temps plus long aux acteurs régionaux dû notamment à la prise de rendez-vous avec chacun d'entre eux. Cependant, ce temps nous a permis **d'orienter au mieux le questionnaire** pour les structures métropolitaines et de comprendre les différentes échelles d'actions.

Vis-à-vis de ce questionnaire et plus précisément des répondants, nous pouvons déplorer **l'absence de certains "gros" acteurs de l'aide alimentaire** sur la métropole orléanaise.

Au-delà de ces différentes limites, nous avons pu observer **certaines pratiques** que nous devons souligner en conclusion. Car si nous avons pu mieux comprendre les différentes échelles, nous avons pu aussi observer que pour de nombreux acteurs il y avait un **manque de communication entre ces derniers** (qu'ils soient sur différents paliers territoriaux ou sur la même échelle).

II - Un rapport à poursuivre et à approfondir.

Afin de mener à bien notre analyse, nous avons donc choisi d'effectuer d'abord des **entretiens exploratoires** afin de mieux **cerner le rôle et les modes d'actions des acteurs régionaux** intervenant sur des domaines liés à la précarité alimentaire au niveau régional. Pour ce faire, nous avons effectué un **recensement d'une quinzaine d'acteurs** dont les domaines d'interventions sont diverses et variées. Nous observons ainsi des acteurs dont les domaines d'activités sont partiellement ou directement liés à la précarité alimentaire. En effet, nous avons des **acteurs qui interviennent sur plusieurs domaines** dont notamment **l'agriculture**, la **santé** et même dans le domaine **socio-économique**. Et certains qui interviennent particulièrement dans l'aide alimentaire comme la banque alimentaire qui alimente les associations qui œuvrent dans ce sens.

Ainsi, nous observons une **forte présence de structures associatives**. Ces dernières sont les **actrices principales de la lutte contre la précarité alimentaire** sur le terrain. Le statut associatif leur assure une certaine **indépendance** mais celle-ci est à double tranchant.

Si il leur permet de garder une **liberté de penser et de remettre en question les choix politiques**, il ne permet pas forcément d'envisager de **manière sereine leur fonctionnement** puisque puisqu'il est alimenté par des dons, du mécénat et des subventions publiques. Ainsi ces dernières demandent un **soutien financier plus conséquent et un engagement de l'Etat plus fort**.

Malgré cette diversité d'acteurs deux constats se dégagent :

- Les **actions menées à l'échelle régionale** sont presque exclusivement dirigées vers l'aide alimentaire comme unique forme de solidarité alimentaire ;
- **Notre connaissance sur les acteurs de l'aide alimentaire demeure encore trop embryonnaire**, notamment sur la métropole d'Orléans, pour parler de "*nouvelles formes de solidarité*" ou de "*transformation de l'aide alimentaire*".

Ces entretiens exploratoires à l'échelle régionale nous amènent ainsi amené à opérer un **revirement géographique et thématique** par rapport aux intentions initiales du projet : la suite de nos observations se concentreront sur les acteurs de l'aide alimentaire de la métropole d'Orléans

Suite à cette première partie nous avons observé que les **associations doivent également faire face à deux enjeux majeurs** :

- Le **renouvellement des bénévoles** : les résultats du questionnaire montrent que les associations créées le plus récemment ont des bénévoles plus jeunes comparé à des associations présentes de plus longue date. Ceci tend à démontrer que les modes de recrutement ne sont pas forcément les mêmes ou en tout cas que les associations ne bénéficient pas des mêmes réseaux. Une clé pourrait être l'échange d'expérience, mais cette hypothèse reste à confirmer ;
- **La professionnalisation des activités associatives au vu des contraintes sanitaires (hygiène, température de conservation)** : afin d'assurer le bon fonctionnement des structures, en particuliers la gestion des denrées alimentaires (de la réception à la distribution des colis et/ou repas), il est nécessaire d'avoir des compétences toujours plus pointues. Ceci ne saurait se faire sans une personne référente, et met en exergue *la question du salariat pour ces structures ou tout du moins celle de la formation pour les bénévoles*.

Toutefois les **associations ne sont pas seules à occuper le terrain**, on note également **l'action des CCAS** à l'échelle communale dont l'action va de la distribution de **chèque alimentaire d'urgence** à la mise en place d'une **épicerie sociale**. Cependant, la lutte contre la précarité alimentaire n'est pas leur principal cheval de bataille, mais plutôt une porte d'entrée à une prise en charge plus globale.

Un autre enseignement peut également être retenu : la demande par les acteurs de terrain d'une **meilleure connaissance des organismes** luttant contre la précarité alimentaire, ceci afin **d'éviter de concentrer toutes les actions au même endroit**, ou au contraire de pallier à des **zones non couvertes** par l'aide alimentaire. Cette meilleure connaissance passe par une identification et un référencement des différents organismes et pourrait se traduire par une **cartographie des acteurs** ainsi que leur zone d'action précise. Ce travail d'identification a d'ailleurs été en partie effectué à l'échelle départementale mais ne recense pas tous les organismes.

Cette demande traduit également une **volonté de communication entre les différents acteurs**. Mouvement déjà impulsé par le Département puisque, lors du premier confinement lié à la pandémie, ce dernier a organisé de manière régulière des réunions avec les principales associations afin de continuer la distribution d'aide alimentaire malgré la fermeture soudaine des associations. Cependant il serait peut être plus cohérent que ces réunions soient organisées sous l'égide du CCAS d'Orléans, ne serait-ce que pour une **question de cohérence territoriale**, et ce dernier organise déjà de manière ponctuelle des réunions d'informations avec certaines associations.

La difficulté sera de **déterminer qui voudrait intégrer les discussions**, mais pourrait permettre de voir émerger de nouvelles formes de solidarité conformément à l'axe 2 du **COCOLUPA** (comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire), i.e. **"capitaliser les connaissances et savoir-faire et contribuer au développement des filières solidaires"**.

Par ailleurs, notre état des lieux de l'aide alimentaire à l'échelle d'Orléans Métropole s'est consacré avant tout aux acteurs de terrain mais pour être tout à fait complet, il nécessite également de **se pencher sur les ayants-droit dans l'objectif d'avoir une vue globale** des axes d'amélioration de l'aide alimentaire.

LES SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES TERRITORIALES

- Agriculture
- Santé
- Environnement
- Collectivités
- Social

Associations et réseaux d'associations

Chambre consulaire

